

## **Suites de l'incendie de l'usine Lubrizol du 26 septembre 2019**

### **Présentation du suivi santé organisé par Santé Publique France**

Pour mesurer l'impact sur la santé à moyen et long terme de l'incendie, Santé publique France va mettre en place quatre approches différentes et complémentaires.

Dans les suites de l'incendie, la population de certaines communes a été survolée par le panache de fumée et exposée à des nuisances, et parfois un stress liés à l'événement, ses conséquences et sa gestion. Une enquête de santé déclarée en population sera menée par questionnaire sur un échantillon de la population. Cette enquête aura pour objectif de mesurer l'impact de l'événement en termes de nuisances et de symptômes ressentis, d'impact sur la qualité de vie, et de conséquences psychologiques et sociales. Les résultats de cette enquête pourront orienter vers des actions d'information et de prise en charge.

Si les résultats des mesures de polluants dans l'environnement qui seront effectuées montrent un risque d'exposition de la population à certaines substances toxiques, l'imprégnation de la population à ces substances pourra être mesurée par des prélèvements biologiques (biosurveillance). Santé publique France dispose déjà d'une évaluation de l'exposition antérieure de la population aux polluants, métaux et aux autres substances potentiellement toxiques (ce qui s'appelle le bruit de fond). L'objectif est de proposer le cas échéant des mesures de réduction d'exposition et de mettre en place si nécessaire un suivi médical spécifique.

Par ailleurs, à partir des données du système national des données de santé, des indicateurs de santé en lien avec les effets généraux et spécifiques à l'incendie seront analysés à partir notamment des risques identifiés par l'évaluation quantitative des risques sanitaires.

Un suivi spécifique des travailleurs particulièrement exposés notamment ceux qui sont intervenus sur le foyer et en proximité immédiate permettra d'évaluer sur le long terme les conséquences de l'évènement chez les personnes concernées. Ce travail sera coordonné dans le cadre du Groupe d'alerte en santé, travail animé par Santé publique France et constitué de membres permanents qui sont des spécialistes des risques pour la santé d'origine professionnelle (médecin inspecteur du travail, médecins des centres de consultation de pathologies professionnelles, épidémiologistes...).

Avant de connaître les résultats de ces différentes études et compte-tenu des informations (analyses dans l'environnement, effets sanitaires de court terme) connues à ce jour, il n'y a pas de suivi médical spécifique à mettre en place au sein de la population concernée et aucun examen biologique n'est recommandé en dehors des personnels qui sont directement intervenus sur le site à l'occasion de l'accident.